

Rapports de délégations interparlementaires

AFFAIRES COURANTES

[Français]

L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

PRÉSENTATION DU 1^{ER} RAPPORT

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce midi de présenter le premier rapport de l'Association interparlementaire Canada-France, après une neuvième assemblée annuelle très bien réussie.

Également, monsieur le Président, la délégation veut vous féliciter pour votre présentation élégante et compétente en langue française lors de notre rencontre.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles.

Le rapport concerne le choix des mesures qui feront l'objet d'un vote, suivant le premier tirage au sort qui a eu lieu le 21 octobre 1986. Je signale que, conformément à l'alinéa 36(1)b) du Règlement, ce premier rapport est adopté d'office dès son dépôt à la Chambre.

* * *

[Français]

LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, à titre de président du Comité législatif, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-2, Loi portant dissolution de la Société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, sans modification. Ce rapport est déposé dans les deux langues officielles.

Je profite de l'occasion, monsieur le Président, pour remercier d'une façon particulière les membres du Comité, le greffier, le personnel, les traducteurs et traductrices, de leur précieuse collaboration.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.)

M. Broadbent: Et Chrysler, et Ford?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils sont bien au-dessus des garanties et c'est pourquoi ils investissent 2,5 milliards au Canada.

LES SECTEURS DE L'AUTOMOBILE ET DE L'ACIER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cette réponse m'inquiète terriblement.

Des voix: Bien!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement a cédé aux pressions des sénateurs et des représentants du congrès des États-Unis sur la question du bois d'oeuvre. Après les élections américaines, allons-nous céder pour l'automobile et l'acier et rouvrir également les négociations à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai jamais laissé entendre que le gouvernement cédait devant les Américains sur quoi que ce soit. Comme je l'ai fait valoir, nous continuons à encourager et à aider l'industrie automobile canadienne à poursuivre l'excellent travail qu'elle accomplit actuellement afin qu'elle n'ait pas à s'inquiéter des garanties. Les fabricants d'automobiles sont nettement au-dessus ces garanties pour le moment. Le député le sait parfaitement et cherche seulement à semer le mécontentement.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA SOUMISSION DE LA BRISTOL AEROSPACE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Qu'elle est la réponse du ministre à la confirmation reçue ce matin, par téléphone, de la part de la *Bristol Aerospace*, que son offre pour l'obtention du contrat d'entretien des CF-18 était gonflée parce qu'on n'a pas tenu compte du fait que cette société possédait déjà une bonne partie de la technologie requise contrairement à Air Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne confirmerai pas du tout que c'est vrai.

M. Benjamin: C'est vrai quand même.

M. de Cotret: L'équipe d'experts techniques a évalué les offres. Le consortium Bristol détenait une certaine technologie tout comme Canadair, une technologie qui ne correspondait pas forcément aux impératifs du contrat, de l'avis de ces experts. On a considéré que le coût de la technologie nécessaire serait analogue, sinon identique, dans les offres des trois consortiums concernés.